

21 octobre 2016 – n° 11
160113

ACQUISITION DU FONDS WEICK – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS REGIONAL DE RESTAURATION ET D'ACQUISITION DES BIBLIOTHEQUES (F.R.R.A.B.)

La ville de Saint-Dié-des-Vosges a récemment sollicité le Ministère de la Culture pour l'exercice du droit de préemption concernant la vente du fonds Weick, dont la vente s'est déroulée à Nancy chez Nabécor enchères le 6 septembre 2016. Le prix de vente s'est élevé à 24 000 € hors frais.

Ce fonds de plaques de verre, contenant approximativement 5 555 unités, provient de l'éditeur de cartes postales déodatien Adolphe Weick (1861-1915). Il a été confié en 1989 par son propriétaire, Bernard Mourot, à la médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges qui en a assuré le conditionnement et la conservation. L'identification a été en partie réalisée par la section locale des cartophiles et la Société Philomatique Vosgienne.

Représentant Saint-Dié et les Hautes-Vosges entre 1890 et 1915, ce fonds est d'une grande valeur historique et iconographique pour la région qui a beaucoup souffert lors des deux conflits mondiaux. Son acquisition permet de le faire entrer définitivement dans le domaine public. Une partie des productions d'Adolphe Weick ayant été préalablement léguée à la médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges à la fin des années 1960, elle permet également à l'établissement de compléter ses fonds et de conserver une grande partie de la production Weick, estimée à 16 000 clichés.

Cette acquisition d'un coût de 24 000 € HT, étant susceptible d'être subventionnée par l'Etat et la Région à hauteur de 80 % au titre du F.R.R.A.B. (Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques), il y a lieu de présenter un dossier en ce sens.

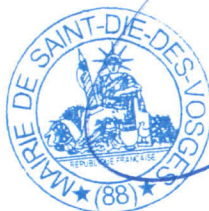
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE de l'Etat et la Région, l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques, au taux le plus élevé possible.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absente excusée..... 1

Séance du 21 octobre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Bruno TOUSSAINT, 1^{er} Adjoint, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

David VALENCE	à	Bruno TOUSSAINT (du point 1 au point 14)
Françoise LEGRAND	à	Patrick ZANCHETTA
Isabelle De BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Dominique CHOBAUT
Christopher ZIEGLER	à	Nicolas BLOSSE

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
